DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN

ARRETE MUNICIPAL
Portant réglementation temporaire de la circulation et du stationnement

N°48/2025

Le Maire de la commune de STEINBACH,

VU la loi n°93-121 du 27 janvier 1993,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213-1, L 2213-2, L 2213-3, L 2213-4.

VU le Code de la Route, notamment les articles R.110-1, R.110-2, R.411-5, R.411-8, R.411-25, R.417-1, R.417-9, R.417-10, R.417-10, R.417-11, R.417-12 et R.325-1 et suivants,

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la circulation routière,

VU les arrêtés interministériels des 10 et 15 juillet 1974 relatif à la signalisation routière,

VU l'arrêté interministériel sur la signalisation routière (4ème partie) approuvé par arrête du 7 juin 1977,

VU l'article R.610-5 du Code Pénal,

VU la cérémonie qui se déroulera le **jeudi 15 mai 2025 à 10 h 30**, pour la passation de commandement organisée par la 1ère Compagnie du 152è Régiment d'Infanterie, place des Diables Rouges,

Considérant le danger que peut représenter le passage et le stationnement de véhicules durant cette manifestation.

A R R E TE

Art. 1 : Le **jeudi 15 mai 2025**, **de 9h00 à 12h00**, le stationnement Place des Diables Rouges sera interdit.

Art. 2 : Le même jour, **à compter de 9 h 30** et pendant la durée de la cérémonie, la circulation sera interdite dans la Grand' rue (de la rue des Oiseaux à la rue du Vieil Armand), ainsi que dans la rue de la Rivière.

Art. 3 : Pendant cette même durée, une déviation sera mise en place par la rue des Oiseaux, de la Cote 425, du 152ème R.I et des Fleurs.

Art. 4 : La rue du 152ème RI sera mise à double sens de circulation.

Art. 5 : Les panneaux de signalisation seront mis en place par la Mairie conformément aux dispositions de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière.

Art. 6 : Tout agent de la force publique est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie de CERNAY
- La 1ère Compagnie du 152ème R. I
- La Brigade Verte de SOULTZ
- Le Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers de Steinbach
- Les archives de la Mairie.

Steinbach, le 07 mai 2025

Le Maire,

MAIRIE DE STEINBACH 68700 (Ht-Rhin)

Marc ROGER.